

Demande de soutien pour nids à porcelet/post-sevrage

1. Introduction

La présente notice expose la marche à suivre et les conditions requises pour participer au programme de soutien ProKilowatt pour des nids à porcelets/post-sevrage électriques économes en énergie.

2. Conditions d'octroi des contributions de soutien

- a. La porcherie de mise bas / des gorettes n'a pas été chauffée au-dessus de 24° C auparavant (semestre d'hiver).
- b. Les contributions de soutien sont octroyées uniquement pour les nids à porcelets/post-sevrage à **chauffage électrique** (chauffage au sol, lampes), qui vont être remplacés par des nids à porcelets/post-sevrage à chauffage électrique à thermostat.
- c. L'utilisation de rideaux à isolation spéciale (voir exigences minimales point 2h) fait l'objet de contributions de soutien distinctes.
 - i. Le soutien financier pour le remplacement seul d'anciens rideaux PVC sur des nids à porcelets/post-sevrage isolés avec une régulation de température (voir exigences minimales point 2.f.i et 2.g.i-iii) est possible
- d. Les contributions de soutien peuvent être demandées uniquement pour des nids à porcelets/post-sevrage **neufs**.
- e. La mesure et la régulation de la température **doivent** être **individuelles** pour les nids individuels. Dans les porcheries de mise bas, les nids doubles (paroi commune) peuvent compter au maximum deux nids contigus avec un même système de mesure et de régulation de la température.
- f. **Exigences minimales concernant la régulation de la température :**
 - i. Baisse automatique de l'ordre de 0,3 à 1 °C/jour (pendant les 14 premiers jours)
- g. **Exigences minimales concernant l'isolation** des nouveaux nids à porcelets :
 - i. Parois latérales : valeur $U < 2,2 \text{ W/m}^2\text{K}$
 - ii. Sols et parois dorsales des nids à porcelets/post-sevrage individuels : valeur $U < 1,8 \text{ W/m}^2\text{K}$
 - iii. Couvercle : valeur $U < 0,6 \text{ W/m}^2\text{K}$; **montée de manière à bien fermer** (éviter les espaces avec le rideau, les parois)
 - iv. Entrée : rideau à lamelles en PVC **double fermant bien**
- h. **Exigences minimales pour les rideaux isolants :**
 - i. Un rideau isolant **entoure parfaitement le couvercle et les parois**, et consomme **30 % de courant électrique en moins** par rapport aux doubles rideaux à lamelles en PVC (p. ex. rideau ATX-ThermoPig).
 - ii. La baisse de consommation doit être prouvée par les données.
- i. La **demande doit être déposée avant l'installation** (date du formulaire de signature/formulaire de demande). Il n'est pas possible d'octroyer un soutien pour des nids à porcelets/post-sevrage et des rideaux déjà installés.
- j. Si le requérant débute les travaux d'installation avant l'obtention de la confirmation écrite, il le fait à ses risques et périls. Le droit au soutien financier n'existe qu'à partir de l'émission de l'accord écrit par AgroCleanTech.
- k. Le maître d'ouvrage accepte de permettre la consultation de l'ensemble des documents relatifs au projet (y compris les documents de décompte) ainsi que des contrôles inopinés pendant ou après

l'achèvement des travaux.

- I. Les contributions de soutien et la durée du programme « Nid à porcelets II » sont limitées. Les demandes sont traitées par AgroCleanTech dans l'ordre d'arrivée. Il n'existe aucun droit fondamental au soutien financier.

3. Déroulement de la demande

- a. Vous avez l'intention d'équiper vos **vieux nid à porcelets/post-sevrage chauffés à l'électricité** (chauffage au sol, lampes) avec des nids /rideaux mieux isolés, afin de faire de grandes économies d'électricité à l'avenir.
- b. Examinez si vous remplissez les conditions requises pour participer au programme de soutien (point 2).
- c. Demandez des devis auprès d'installateurs de porcherie pour l'installation de nids à porcelets/post-sevrage chauffés électriquement et efficaces sur le plan énergétique ainsi que de rideaux. Vous trouverez la liste des fournisseurs de caisses efficaces énergétiquement sur notre site Internet.
- d. Le Vous remplissez la demande en ligne sur <https://www.agrocleantech.ch/fr/demande-de-soutien-nids-a-porceletes.html>. Documents à envoyer : Offre de l'installateur
- e. Si l'examen de la demande est positif, vous recevez par courrier postal une confirmation de soutien financier d'AgroCleanTech (dans les 10 jours ouvrables environ). **Seule l'obtention de cette confirmation vous donne droit au soutien financier. L'installation ne peut commencer qu'après réception de la confirmation.** La confirmation a une durée de validité de 6 mois à compter de sa date d'émission. Une fois passé ce délai, la confirmation de contribution est échue et les contributions ne peuvent plus être versées. AgroCleanTech peut accorder une prolongation de délai si une demande écrite et dûment motivée est déposée avant l'échéance.
- f. Une fois les travaux d'installation achevés et la facturation finale établie, communiquez à AgroCleanTech l'achèvement de l'installation au moyen du formulaire d'annonce de finalisation du projet (avec les copies des factures **de l'installateur et de l'électricien**). Le formulaire d'annonce de finalisation du projet vous est envoyé avec la confirmation de soutien financier.
- g. Si le résultat du contrôle des documents envoyés est positif (copies des factures, annonce de finalisation du projet), AgroCleanTech vous verse la contribution de soutien qui vous revient.
- h. Contrôle inopiné des installations et de vos données sur place par AgroCleanTech.

4. Montant des contributions financières

Le soutien financier unique de ProKilowatt pour des nids à porcelets économes en énergie se compose de **CHF 190 par nid à porcelets** (env. 15% des coûts d'investissements) et pour les nids post-sevrage de **CHF 360 par nid post-sevrage** (env. 15% des coûts d'investissements). Les rideaux isolés sont soutenus à hauteur de **CHF 20 par nid à porcelets** ou dans le cas des nids post-sevrage **CHF 20 par mètre linéaire de rideau**.

Si vous avez des questions ou besoin de clarifications, veuillez-vous adresser à AgroCleanTech : 056 462 50 15 ou à info@agrocleantech.ch